

jet du vapeur *Champlain*. Je ne veux pas retenir le comité davantage sur cette question, mais avant de terminer permettez-moi de dire que le renseignement donné par l'honorable ministre en réponse à ma question ne me satisfait pas, et je ne crois pas non plus que le comité en soit satisfait. Si le ministre voulait suivre mon conseil et s'entendre aussitôt avec la compagnie qui a endossé le billet, ainsi qu'avec lord Northcliffe pour ce qui est dû, ce serait mieux, dans les intérêts du Gouvernement.

Pour en venir à un autre sujet; tandis que nous discutons les crédits de réparations et le maintien des navires et les brise-glaces, je désirerais attirer l'attention du ministre à un certain incident survenu dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. Je viens de recevoir une lettre datée du 1er mars 1921. Elle est signée du rév. M. Abraham Gaudreau, curé de Bergeronnes, et elle m'est adressée. Elle se lit comme suit:

BERGERONNES, 1er mars 1921.

A Monsieur P. CASGRAIN, M.P.,
Parlement d'Ottawa,

Monsieurs, Je désire porter à votre connaissance un acte de mauvaise volonté de la part du département de la Marine qui pourrait faire le sujet d'une interpellation en Chambre si vous le jugez à propos; c'est pourquoi je vous communique les faits:

Vers le 22 décembre dernier, la goélette *Marie Lydia* (appartenant à M. Jos. Dumont de Lévis) en hivernant à Bergeronnes est partie à la dérive, emportée par les glaces. Cette goélette vaut environ \$25,000. Nous avons demandé du secours pour envoyer le *Montcalm*; le fleuve était parfaitement libre de glaces, le temps beau; il eut été facile pour un vaisseau comme le *Montcalm* d'aller chercher la *Marie Lydia* qui a passé cinq jours vis-à-vis Trois-Pistoles et de la mettre en sûreté à Tadoussac. Malgré les instances les plus pressantes, nous n'avons jamais été capables d'avoir une réponse favorable. La goélette est rendue maintenant au Cap de la Madeleine, elle n'a pas de mal. Quelle est donc l'utilité de nos brise-glace, s'ils ne peuvent servir à sauver des propriétés d'une aussi grande valeur que celle-ci?

Vous pourrez vous faire communiquer toute la correspondance échangée à ce sujet en vous adressant au département de la Marine et vous mettre parfaitement au courant des faits.

Il y a huit jours, la goélette était encore à Godbout, le *Montcalm* aurait pu la sauver en tout temps.

Avec mes remerciements anticipés,

Je demeure votre tout dévoué,
AM. GAUDREAU, Ptre, Curé.

Révérénd monsieur ABRAHAM GAUDREAU,
Bergeronnes, P.Q.

OTTAWA, le 12 mars 1921.

Mon cher monsieur l'Abbé,

J'ai bien reçu votre lettre du 1er courant relativement à l'accident survenu à la goélette *Marie Lydia*, en décembre dernier.

Je déplore avec vous l'inertie et le peu d'intérêt que le Gouvernement porte à des cas de ce genre, mais ce n'est pas nouveau et cela ne

m'étonne pas. Soyez certain que lorsque l'occasion se présentera, je ferai valoir vos griefs et essaierai d'obtenir des explications à ce sujet.

Veillez me croire, monsieur le Curé,
Votre respectueux et dévoué,

PIERRE CASGRAIN.

En deux mots, voici les faits: La goélette *Marie-Lydia* a subi des avaries aux Bergeronnes, dans le bas du fleuve Saint-Laurent. D'après les renseignements que renferme cette lettre, il appert que le brise-glace *Montcalm* était dans ces parages. Or, bien que le curé, le maire et d'autres citoyens en vue de l'endroit aient demandé du secours et que le *Montcalm* fût envoyé à l'aide de la goélette en péril, ils n'ont pu obtenir une réponse satisfaisante. Quels sont ceux qui paient pour l'entretien de ce brise-glaces? Je relève à l'heure qu'il est dans le budget du département de la Marine un item de \$1,750,000 pour le maintien de ces navires dans les rivières navigables, surtout dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent. Or voici un cas patent où, par suite de l'inertie du département, on a manqué à tous les principes de l'équité et de la justice, de sorte que ce navire a été abandonné à son sort.

Quand j'ai déposé hier ma résolution donnant les raisons qui méritent en faveur de la création d'un service de bateaux entre Tadoussac et la Malbaie, dans le comté de Charlevoix, j'ai déploré — et l'honorable député de Chicoutimi-Saguenay a uni ses protestations aux miennes — que le Gouvernement néglige absolument cette partie de la province de Québec, qui comprend une vaste région maritime. La population est éloignée de toutes communications et de tous secours, de sorte qu'elle tourne les yeux vers le Gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, afin d'obtenir l'aide nécessaire. Cependant, nous sommes bien forcés de le constater, pour que les gens de cette région obtiennent justice, il faut que l'administration des affaires publiques soit confiée aux mains d'un gouvernement libéral. Ils ont adjuré à maintes reprises le Gouvernement actuel d'établir des communications entre Tadoussac et la Malbaie mais nous n'avons jamais pu obtenir une réponse satisfaisante. Or, ici encore, nous avons la preuve des mauvaises dispositions du département de la Marine à l'égard de la population de cette région. J'ai mentionné hier que je m'étais rendu en personne au département afin de prier le sous-ministre de prendre des mesures pour faire éclairer convenablement trois quais situés dans mon comté, comme cela s'est toujours fait, du reste, par le passé. Or le sous-ministre a fait répondre qu'il était trop occupé pour